



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Division des personnels enseignants**

**Division des personnels enseignants**  
Bureaux de gestion DPE1 à DPE5  
(coordonnées en annexe)  
96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

Rennes, le 29 mars 2022

Le Recteur

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs de  
CIO  
s/c de madame et messieurs les directeurs académiques  
des services de l'Education nationale  
Mesdames et messieurs les présidents d'Université,  
les directeurs des IUT, de l'INSA, de l'ENI,  
de l'ENSCR, de l'IEP, de l'ENS, du CNED, de l'INSPE  
Mesdames et messieurs les IA-IPR - IEN ET – IEN IIO



**Objet : promotions de grade des enseignants certifiés, PEPS, PLP, CPE et psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année scolaire 2022-2023**

Références : *Note de service MENH2130846N du 25 novembre 2021 – Bulletin officiel du 9 décembre 2021*  
*Lignes directrices de gestion nationales et académiques*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les différentes fiches précisant les modalités et conditions d'inscription ainsi que le calendrier pour les opérations de promotion de grade au titre de l'année scolaire 2022-2023 :

**Fiche 1 : calendriers** et modalités pratiques d'inscription sur iprof ;  
**Fiche 2 :** tableaux d'avancement à la **hors classe** des agrégés, certifiés, PEPS, PLP, CPE et psychologues de l'éducation nationale ;  
**Fiche 3 :** tableaux d'avancement à la **classe exceptionnelle** des agrégés, certifiés, PEPS, PLP, CPE, PSYEN

- **Hors classe :** Seuls les agents promouvables n'ayant pu, soit bénéficier de leur 3ème rendez-vous de carrière, soit être évalués lors de la campagne d'accès à la hors classe 2021 sont à évaluer. Il vous revient d'apprécier qualitativement la valeur professionnelle de l'agent par son expérience et son investissement professionnels. L'avis sur trois degrés : (Très satisfaisant – Satisfaisant – A consolider) se fonde sur une évaluation du parcours professionnel, mesurée sur la durée de la carrière. L'avis Très satisfaisant sera réservé aux enseignants les plus remarquables.  
Compte-tenu du très faible effectif de promouvables à évaluer, un courriel personnalisé sera adressé aux chefs d'établissement concernés au moment de l'ouverture de la campagne d'évaluation sur Iprof.

Je vous rappelle que l'ensemble des agents promouvables a vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades. *A titre exceptionnel, une opposition à la promotion à la hors classe peut cependant être formulée. Cette opposition doit faire l'objet d'un rapport motivé consultable par l'agent.*

- **Classe exceptionnelle :** L'appréciation qualitative, sous forme littéraire, porte sur le parcours et la valeur professionnels de l'agent, ainsi que l'exercice des fonctions et missions pour les éligibles au titre du vivier 1, au regard de l'ensemble de la carrière. L'examen du parcours professionnel doit permettre d'apprécier, sur la durée, l'investissement professionnel compte tenu d'éléments tels que l'implication en faveur de la réussite des élèves et dans la vie de l'établissement, richesse et diversité du parcours professionnel, activités professionnelles, formations et compétences.

J'attire votre attention sur les nouvelles modalités d'accès au vivier 1 pour lesquelles trois nouvelles missions éligibles ont été ajoutées :

- ✓ fonctions de conseiller en formation continue
- ✓ exercice en établissements pénitentiaires et centres éducatifs fermés
- ✓ exercice dans les écoles et établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement.

Par ailleurs, un décret abaissant à 6 ans la durée des fonctions éligibles au vivier 1 (8 ans pour les précédentes campagnes) et modifiant la répartition des contingents entre les deux viviers devrait être publié début avril.

Je vous demande d'assurer la plus large information auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement en activité, congé (maladie ou formation) ou rattachés et je compte sur votre vigilance afin que soient respectés les différents calendriers et les modalités pratiques de ces procédures.

Je vous remercie de votre précieuse contribution dans ces opérations essentielles de gestion de ressources humaines.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Personnels Enseignants,

**signé**

Stéphanie RAYON-DESMARES